

CHARTRE DU SERVICE PERISCOLAIRE ET CANTINE

ANNEE 2026-2027

1 / REGLES DE VIE GENERALE

- Je respecte mes camarades ainsi que les adultes.
- J'utilise un langage correct et je n'emploie pas de grossièretés. Je dois être respectueux à l'égard des animateurs. Tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la personne de l'animateur ou au respect dû à leurs camarades est interdit.
- Je parle à un animateur si je rencontre des difficultés
- Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à leur disposition (locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique). Les parents seront tenus responsables de toutes détériorations matérielles volontaires et devront rembourser le matériel cassé ou abîmé.
- Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit.
- Toute attitude incorrecte, tout manquement grave et répété aux règles élémentaires de vie en collectivité sera signalé aux parents ou aux responsables légaux de l'enfant et pourra entraîner un avertissement ou renvoi de l'enfant.
- La commune ne sera pas tenue responsable et l'assurance ne prendra pas en compte les dégâts commis sur les pertes, dégradations et vols des objets, jeux et affaires personnelles.
- Tout comportement dangereux ou irrespectueux sera immédiatement sanctionné

2 / DEPLACEMENT DANS LES LOCAUX

Je dois me déplacer dans l'ordre et dans le calme. Il est interdit de courir sur le trajet entre l'école et la salle ainsi que dans la salle.

3 / RESTAURANT SCOLAIRE

La restauration scolaire doit être un moment de détente et de convivialité, et pour cela quelques règles doivent être respectées

- Je me lave les mains avant de prendre mon repas
- Je dis bonjour à l'équipe de restauration
- Je goûte à tous les aliments présents sur mon plateau
- Je respecte les lieux, le matériel et la propreté des locaux
- Je mange dans le calme et correctement pour le bien et le confort de tous
- Je reste assis à ma place et si je dois me déplacer, je le fais dans le calme
- Je débarrasse mon plateau correctement
- Je sors du réfectoire dans le calme
- Il est interdit de jouer avec la nourriture et les pots à eau

En cas de manquement volontaire ou répété à ces règles de savoir-vivre, je risque les sanctions suivantes :

- être changé de table ou de service,
- être retenu par le personnel d'encadrement afin de réfléchir à mes actes. Mes parents seront informés de cette démarche,
- mes parents pourront être convoqués par le maire-adjoint chargé de l'éducation,
- dans les cas graves, je pourrais être renvoyé après avertissement écrit à mes parents.

Le Personnel de la restauration scolaire :

Ils accompagnent les enfants aux lavabos avant les repas sans les y abandonner et vérifient le lavage des mains. Ils veillent à ce que les enfants s'installent sans chahut à leur place et mangent correctement.

Ils font respecter aux élèves une bonne tenue pour leur permettre de manger dans de bonnes conditions. Ils veillent à faire respecter le calme, la propreté et l'hygiène.

Ils veillent à ce que chacun ait bien sa ration. Un enfant ne doit pas être privé de dessert.

Ils observent avec les élèves la discrétion et la politesse auxquelles ils ont droit en retour. Ils ne doivent pas avoir un comportement, geste ou parole qui traduit indifférence ou mépris.

4 / DANS LA COUR ET LIEUX D'ACTIVITES

- J'ai le droit de prendre un livre ou un jeu et je le range après l'avoir utilisé.
- Le coin calme est uniquement destiné au repos ou à la lecture.
- Je me déplace dans le calme et en marchant.
- Je me déplace dans les couloirs et les classes accompagné d'un adulte.
- Je prends soin du matériel et des locaux.
- Je range le matériel utilisé pour les activités

5 / DANS LA COUR DE RECREATION

- Je joue dans la cour, seuls les ballons en plastique et en mousse sont autorisés.
- J'adapte ma tenue vestimentaire en fonction du temps (manteau, chapeau...).
- Je fais attention à mes camarades.
- J'utilise le matériel dédié à l'extérieur.

6 / DANS LES SANITAIRES

- Je me lave les mains avant et après mon passage aux toilettes.
- Je peux aller aux toilettes tout seul.
- Je tire la chasse d'eau.
- Je veille à laisser les toilettes propres, comme à mon arrivée

7 / PENDANT LES TEMPS PERISCOLAIRES

- A l'appel des animateurs, je rejoins mon groupe.

- Lors des ateliers, je suis attentif aux consignes données par l'animateur.
- Je prends soin du matériel mis à ma disposition.
- Je respecte les créations de mes camarades.
- J'aide au rangement du matériel et de la salle lorsque les ateliers sont terminés

8 / RESPONSABILITE

La responsable du service périscolaire décline toute responsabilité en cas de problème survenu en dehors du temps de prise en charge.

Les parents ne doivent pas laisser à leur enfant des bijoux ou des objets de valeur, tout comme des jouets. Le service périscolaire ne sera pas tenu responsable des pertes, dégradations ou vols des objets personnels (téléphone portable, jeux etc....).

Les parents seront informés de tout comportement de l'enfant incompatible avec la vie en collectivité. Les enfants sont tenus de respecter leurs camarades et le personnel, mais également le matériel et les locaux.

L'usage de l'alcool, drogues et cigarettes est strictement interdit sous peine de sanctions et d'exclusion immédiate.

L'équipe du service périscolaire et la mairie pourront être amenées à prendre des sanctions : avertissement, exclusion (temporaire ou définitive) à l'encontre d'un enfant ne respectant pas le mode de fonctionnement du service périscolaire ou ayant une attitude excessive à l'égard de ses camarades ou de l'équipe d'encadrement.

9 / HYGIENE et SANTE :

Le service périscolaire ne peut accueillir les enfants souffrant d'une maladie contagieuse.

Aucun traitement médicamenteux ne sera donné aux enfants sans ordonnance médicale, sauf prescription établie dans le cadre d'un protocole de soins d'urgence transmis au préalable par les parents.

En cas de problèmes de parasites (poux, lentes, etc.), la famille doit traiter l'enfant et en informer l'équipe d'animation.

En cas d'urgence (maladie, accident, blessure, etc.) ou si l'enfant présent au service périscolaire montre des signes de maladie, l'équipe d'animation contactera la famille, le médecin traitant ou le SAMU (15) si nécessaire. A cet effet, le responsable légal de l'enfant doit toujours fournir des **coordonnées téléphoniques à jour** auxquelles il peut être joint aux heures d'ouverture du service périscolaire.

10 / CLAUSES PARTICULIERES

En cas d'urgence uniquement, il est possible de contacter la cantine au 03.44.76.20.36 pendant l'heure du repas.

GRILLE D'AVERTISSEMENTS ET DE SANCTIONS

Je dois être respectueux à l'égard des animateurs. Tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la personne de l'animateur ou au respect dû à leurs camarades est interdit. Toutes violences, grossièreté ou détériorations volontaires sont interdites.

Type de problèmes	Attitudes principales	Mesures
Refus des règles de vie en collectivité	▪ Comportement bruyant ▪ Impolitesse ▪ Refus d'obéissance ▪ Comportements ou remarques déplacés ▪ Agressivité ▪ Persistance d'un comportement impoli ou agressif ▪ Refus systématique du respect de la vie en collectivité	▪ Rappel du règlement. ▪ Avertissement ▪ Convocation par le conseil de discipline ▪ Pution : exclusion temporaire selon décision du conseil de discipline (de 2 à 10 jours)
Non-respect des biens et des personnes	▪ Comportement provoquant et/ou insultant, voire dangereux ▪ Dégradation ou vol du matériel.	▪ Exclusion temporaire selon décision du conseil de discipline (10 à 30 jours).
Menaces vis-à-vis des personnes	▪ Dégradation volontaire ▪ Agression physique envers un élève ou un personnel	▪ Exclusion définitive, selon décision du conseil de discipline

Comportement dangereux : Mise en danger de l'intégrité physique d'un enfant ou de soi-même, par exemple courir, sauter dans les escaliers, remonter tout seul de la cantine etc...

- **Agression physique** : coups violents répétés sans notion de légitime défense. Chute provoquée par un croche pied par exemple.

- **Violence verbale** : Insultes, moquerie importante avec la volonté de blesser l'autre

- **Intolérance** : propos et/ou comportement xénophobe, raciste, sexiste

- **Irrespect et insolence** : envers un enfant ou un adulte

- **Jeux avec la nourriture**